



Règlement concours photo « Votre plus beau marché » Du 24 mars au 5 mai

Le service communication de la Ville du Puy-en-Velay, situé au 1 place du Martouret, 43000 Le Puy-en-Velay, organise un concours photo à partir du 24 mars jusqu'au 5 mai 2018 dont le thème est « Votre plus beau marché ».

Son objectif est d'animer la phase deux du concours national organisé par TF1 et l'Eveil de la Haute-Loire « Votre plus beau marché » et de valoriser ce rendez-vous incontournable du samedi matin.

1. Les candidats

Ce concours est gratuit et accessible à tous.

La participation à ce concours photo implique l'entière acceptation de ce règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la Mairie du Puy-en-Velay et le jury du concours.

2. Les photos

Trois photographies envoyées maximum sont autorisées par candidat, au format JPEG. Les photos doivent être accompagnées des informations suivantes pour chaque photographie :

- Nom et prénom de l'auteur de la photo
 - N° de téléphone*
 - Adresse électronique*
 - Adresse postale (facultatif)*
 - Commentaire de la photo (150 mots maximum) – (facultatif)
- * *Les informations accompagnées d'un * resteront confidentielles*

Les photographies ne pourront être que légèrement retouchées (recadrage accepté). Les photographies dont les retouches seraient trop visibles et/ou trop importantes seront éliminées.

3 . Le déroulement

Le concours a lieu du 24 mars au 5 mai 2018 à minuit, seules la date et l'heure d'envoi de(s) la photo(s) font foi.

Pour participer à ce concours, **deux modes d'envoi** s'offrent aux candidats :

- par mail à l'adresse service.communication@lepuyenvelay.fr
- par message privé et/ou publication sur la page Facebook Ville du Puy-en-Velay <https://www.facebook.com/lepuyenvelay>

Toutes les photos, après modération du jury, **seront exposées sur le stand « J'aime mon marché » installé sur la place du Plot une fois le concours terminé (après le 5 mai) et dans le hall de la Mairie.**

Pour sélectionner les quatre photos gagnantes, le jury se basera sur trois critères d'évaluation :

- le respect du thème
- qualité de la prise de vue
- originalité du sujet

4. Droit des participants

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours « Votre plus beau marché » autorise la Ville du Puy-en-Velay à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (sites web, réseaux sociaux, dépliants, newsletters, ...) visant à promouvoir la ville et le marché du Puy-en-Velay

Cette dernière s'engage à toujours mentionner les copyrights précisés lors de l'envoi de la ou des photo(s). Pour toute autre utilisation, la Ville devra demander l'accord préalable de l'auteur de la photographie. Cette autorisation d'exploitation est consentie, à partir de l'envoi, pour une durée de dix ans.

Tout participant s'engage à faire parvenir à la Ville du Puy-en-Velay une photographie dont il est lui-même l'auteur et qui n'a pas été primée dans un autre concours. Aucun plagiat ne sera toléré. Au cas où la Ville du Puy-en-Velay récompenserait l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement la photographie.

5. Annulation

Un nombre minimum de 10 participants ou 30 photos présentées seront nécessaires pour permettre l'organisation de ce concours. En deçà, celui-ci serait annulé en raison d'une trop faible participation.

6. Récompenses/Lots

Un sac cabas « Le Puy-en-Velay, plus beau marché d'Auvergne » sera remis à chaque participant.

Les lots remportés par les cinq participants dont les photos auront été retenues seront les suivants :

1. La photo gagnante : un bon d'achat pour un repas pour deux personnes chez un restaurateur du Puy-en-Velay.
2. La seconde : un baptême en moto
3. La troisième : un baptême en moto
4. La quatrième : des lots « Happy KDO » offerts par l'Office de Commerce de la Communauté d'agglomération
5. La dernière photo sélectionnée : un panier gourmand

Contact pour tout renseignement :

Mairie du Puy-en-Velay
Service Communication
1 place du Martouret
43 000 Le Puy-en-velay
04 71 04 07 87
service.communication@lepuyenvelay.fr